Le 6 avril 2020

PROCÈS-VERBAL de la sept cent quatre-vingt-cinquième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue par téléconférence à 19h00.

SONT PRÉSENTS: Madame la conseillère Nancy D'Amour et messieurs les conseillers Martin Proulx, Luc Verner, Luc Prud'homme, Martin Prescott, et Sébastien Renaud et faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Marc Louis-Seize.

2020-04-1648 Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui a prolongé cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

ATTENDU le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui a prolongé cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

ATTENDU l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence ;

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil déclare ouverte la séance ordinaire et adopte ordre du jour tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-1649 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal du 2 mars 2020 soit adopté tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à la majorité

2020-04-1650 Comptes payés

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine les listes des déboursés émis au montant total de 728 903.11 $ tel qu'indiqué sur les listes présentées par le Secrétaire-trésorier en annexe aux présentes minutes à la page CP-20-03, le tout selon les dispositions du règlement de délégation de pouvoir ainsi qu'à l'article 961.1 du Code municipal du Québec

PAGE 7 (Chèques)		356 550.03 $
PAGE 10 (Prélèvements)		53 781.85 $
Quotes-Parts MRC et frais bancaires		149 801.44 $
SALAIRE DU		
	6 févr. 2020	15 778.36 $
	13 févr. 2020	13 331.19 $
	Paie ajustement salaires 2019	18 184.83 $
	20 févr. 2020	17 050.11 $
	27 févr. 2020	16 975.94 $
REMISE PROVINCIALE (Février)		45 523.00 $
REMISE FÉDÉRALE (Février)		18 991.31 $
	SOUS-TOTAL	705 968.06 $
	CONSEIL (Mars)	10 638.95 $
	POMPIERS (Février)	10 660.11 $
	PR (Février)	1 635.99 $
TOTAL		728 903.11 $

Adoptée à la majorité

AVIS DE MOTION – Règlement 2020-011

Le conseiller **Luc Prud'homme**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, que le règlement suivant, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, sera présenté pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : Règlement numéro 2020-011 décrétant diverses dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 694 600 $

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement est déposé en même temps que l'avis de motion

2020-04-1651 Adoption du règlement numéro 2020-007
Règlement décrétant diverses dépenses en immobilisation et un emprunt de 200 100 $

ATTENDU l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur et l'impossibilité pour la Municipalité de tenir un processus d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le présent règlement ;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales a mis en place des mesures d'assouplissement des règles administratives applicables aux municipalités pendant la période d'urgence sanitaire ;

ATTENDU QUE les projets visés par le présent règlement sont prioritaires puisqu'ils concernent l'acquisition d'équipements essentiels pour le service de protection contre les incendies et pour les travaux de voirie ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le règlement 2020-007 décrétant diverses dépenses en immobilisation et un emprunt de 200 100 $.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil désigne les projets visés par le présent règlement d'emprunt comme prioritaires.

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture. Le Secrétaire-trésorier fait les mentions d'usages tel qu'il est stipulé au 2e alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Adoptée à la majorité

2020-04-1652 Demande de dérogation mineure dans le parc d'affaires (Frontage du lot 5 365 142)

ATTENDU QUE le demandeur dépose une demande de dérogation mineure dans le but de pouvoir morceler le lot 5 365 142 et utiliser la portion non occupée du lot pour y construire un nouveau bâtiment ;

ATTENDU QUE le lot 5 365 142 compte déjà 2 bâtiments et que la subdivision dudit lot viendrait créer 2 nouveaux terrains dont le frontage serait respectivement de 50 mètres et de 41,9 mètres;

ATTENDU QUE cette dérogation permettrait au propriétaire de ne pas avoir à s'adresser au ministère de L'Environnement pour déposer une demande de certificat d'autorisation telle qu'exigée par la Loi sur la qualité de L'Environnement lorsque plus de 20 personnes sur une même propriété lot sont alimentées par un ou des puits d'alimentation en eau potable;

ATTENDU QUE le propriétaire ne subit pas un préjudice et que cette dérogation mineure a pour effet de contourner une exigence du ministère de L'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques tout en créant un dangereux précédent;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse de ce dossier lors de la réunion du 10 février 2020 et qu'il n'est pas favorable à accorder cette dérogation mineure car elle viendrait créer un dangereux précédent telle qu'en fait foi la résolution CCU-2020-007;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**

ET RÉSOLU que ce conseil refuse d'accorder la dérogation mineure décrite dans le préambule ci-dessus.

Adoptée à la majorité

2020-04-1653 Nomination à un poste permanent – commis de bureau

ATTENDU QUE Mme Chloé Hotte occupe actuellement le poste de commis de bureau depuis le 18 juin 2019.

ATTENDU QUE Mme Hotte avait été embauchée temporairement afin de combler le poste en raison de l'absence d'une durée indéterminée de l'employée attitrée à ce poste.

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu, au mois d'août 2019, la démission de ladite employée.

ATTENDU QUE la directrice des services administratifs recommande de confirmer la permanence de Mme Hotte au poste de commis de bureau ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil confirme la permanence de Mme Chloé Hotte au poste de commis de bureau. Les conditions de travail de Mme Hotte seront celles prévues à la convention collective en vigueur pour les employés cols bleus et cols blancs de la Municipalité et son salaire sera celui prévu à ladite convention pour la classe 3 d'employé col blanc, échelon 2.

Adoptée à la majorité

2020-04-1654 Réduction du taux d'intérêt sur les taxes et compensations

ATTENDU QUE le règlement 2014-004 portant sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations prévoit que les taux d'intérêt sont fixés à 10% à partir du moment où les versements deviennent exigibles ;

ATTENDU QUE l'article 981 du Code municipal du Québec permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution;

ATTENDU les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, la municipalité désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil fixe le taux d'intérêt sur les taxes foncières, les compensations, les taxes directes et tout autre facturation diverse exigibles et impayés à ce jour soit de 0 % par an, calculé à compter du 7 avril 2020 ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce taux soit maintenu jusqu'au 10 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-1655 Autorisation de faire une demande d'aide financière dans le cadre de la mesure subvention salariale d'Emploi-Québec

ATTENDU QUE la Municipalité procédera prochainement à l'embauche de deux nouveaux cols bleus saisonniers permanents ;

ATTENDU QUE la mesure Subvention salariale d'Emploi-Québec vise des personnes sans emploi à risque de chômage prolongé, qui ont peu ou pas d'expérience dans leur domaine d'étude ou sans formation professionnelle, confronté à des difficultés pour intégrer le marché du travail **;**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite déposer une demande afin de bénéficier de cette mesure pour l'embauche des nouveaux employés cols bleus ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le directeur général, Alain Descarreaux à présenter au nom de la Municipalité une demande d'aide financière à Emploi-Québec dans le cadre de la mesure Subvention salariale.

DE PLUS ce Conseil autorise le maire, Marc Louis-Seize, et le directeur général, Alain Descarreaux, à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente avec Emploi-Québec relativement à cette aide financière.

ENFIN, ce Conseil autorise le directeur général, Alain Descarreaux à signer au nom de la Municipalité les demandes de versement relativement à cette aide financière

Adoptée à la majorité

2020-04-1656 Embauche de deux nouveaux cols bleus saisonniers

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé en février dernier à l'ouverture de deux postes de cols bleus saisonniers ;

ATTENDU QU'un processus de dotation a été réalisé **;**

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget 2020 pour l'embauche de ces nouveaux employés ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR la conseillère **Nancy D'Amour**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'embauche de M. Rénald Bertrand au poste de col-bleu saisonnier, préposé aux travaux publics et de M. Guy Giroux au poste de col-bleu saisonnier, préposé à l'entretien des parcs et espaces verts.

Messieurs Bertrand et Giroux débuteront leur emploi dès que les travaux estivaux pourront être entrepris.

Adoptée à la majorité

2020-04-1657 Autorisation d'octroyer une commandite

ATTENDU QUE le Club BMX Gatineau a déposé une demande de commandite à la Municipalité dans le but de les aider à financer leurs activités pour la prochaine saison ;

ATTENDU QUE 15 à 20% des membres du Club sont des citoyens de L'Ange-Gardien ;

ATTENDU QUE le Club offre à la Municipalité diverses options de visibilité dont une possible remise de bourse lors de la soirée de fin de saison ;

ATTENDU QUE la demande respecte les critères de la politique sur les dons et commandites ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le versement d'une commandite de 350 $ au club BMX Gatineau pour leurs activités de la prochaine saison, le tout conditionnel à ce que la saison du club ait lieu comme prévu suivant la fin de l'urgence sanitaire actuellement en cours.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-70190-951 « Subventions organismes ».

Adoptée à la majorité

2020-04-1658 Autorisation d'acquérir une propriété

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 4 222 144 du cadastre du Québec souhaite céder le dit lot à la Municipalité pour une somme nominale ;

ATTENDU QUE le lot en question situé à l'intersection des chemins du Marais et Vieux chemin est d'une superficie de 1 391.5 mètres carrés et n'est pas constructible ;

ATTENDU QUE le dit lot pourrait éventuellement servir à des fins d'utilité publique ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'acquisition pour une somme nominale du lot 4 222 144 du cadastre du Québec ;

DE PLUS, ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte d'achat du dit lot tel que préparé par Me Alexandre Mercier, notaire.

Adoptée à la majorité

2020-04-1659 Autorisation d'octroyer le contrat de marquage de la chaussée

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer un contrat pour le marquage de la chaussée pour les chemins municipaux pour l'année 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil octroi le contrat de marquage de la chaussée à la compagnie Lignes Maska au taux de 235 $/km pour un total approximatif de 23 506.64 $ taxes incluses.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-32206-521 « lignage ».

Adoptée à la majorité

2020-04-1660 Autorisation d'octroyer le contrat de fourniture d'abat-poussière

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer le contrat pour la fourniture d'abat-poussière en flocons pour la prochaine saison estivale ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR la conseillère **Nancy D'Amour**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil octroi le contrat pour la fourniture de 60 ballots de 1 000 Kg chacun de chlorure de calcium en flocons à la compagnie Sel Warwick au prix de 635 $ taxes et livraison incluses.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-32000-629 « Abat-poussière ».

Adoptée à la majorité

2020-04-1661 Signataire autorisé d'un contrat de crédit-bail

ATTENDU QUE dans sa résolution 2020-03-1633 adoptée le 2 mars dernier, ce Conseil a autorisé la location d'un camion 10 roues pour 2020 avec option d'achat en 2021 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer un contrat de crédit-bail avec le locateur afin de donner effet à cette décision du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de crédit-bail relatif à la location avec option d'achat d'un camion 10 roues le tout selon les modalités spécifiées dans la résolution 2020-03-1633.

Adoptée à la majorité

2020-04-1662 Approbation des décisions prises en raison de la pandémie de COVID-19

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui a prolongé cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020 ;

ATTENDU le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui a prolongé cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020 ;

ATTENDU QU'en vertu de cet état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur, le Maire et la direction générale ont dû dans les dernières semaines prendre certaines décisions pour assurer la protection du personnel et de la population de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine les décisions prises par le Maire et la direction générale depuis le début de l'état d'urgence sanitaire soit :

- Annulation de toutes activités récréatives, culturelles, sociales et communautaires dans les édifices municipaux à compter du 13 mars 2020 ;
- Fermeture des bureaux municipaux au public à compter du 17 mars ;
- Réduction des heures de présence au travail de tous les employés du 17 au 24 mars ;
- Mise en télétravail de tous les employés de bureau et maintien du personnel col bleu minimal pour assurer les services essentiels à compter du 25 mars ;
- Maintien du salaire régulier de tous les employés en poste jusqu'au 12 avril inclusivement sans égard au nombre d'heures réellement travaillées ;

DE PLUS, ce Conseil décrète le maintien des salaires réguliers de tous les employés pour une période supplémentaire de 3 semaines soit jusqu'au 2 mai inclusivement.

Adoptée à l'unanimité

2020-04-1663 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée

Il est 19h19.

Adoptée à l'unanimité

_____	_____
Marc Louis-Seize	Alain Descarreaux
Maire	Directeur général

Je, Marc Louis-Seize, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.